



Randuro des marbres 2025

Règlement de l'épreuve

Version du 02 mars 2025

Préambule

La Randuro des Marbres est organisée le 28 juin 2025 par VTT Aure, Association loi 1901, Dans le siège est situé à la mairie de Sarrancolin, 65 410 (Si après VTT Aure ou L'organisateur)

Le présent document définit.

- Le règlement sportif de l'événement.
- Les conditions générales de vente applicables à l'achat d'un dossard et de tout produit relatif à l'événement.
- Le droit à l'image

Les termes « Vous », « Votre » et « vos » vous désigne, comme participant ou consommateur et ou comme représentant légal le cas échéant, notamment si ce participant consommateur est mineur dans son pays de résidence.

L'inscription à l'événement implique votre acceptation express et sans réserve du présent document.

L'organisateur peut réviser et mettre à jour le présent document à tout moment. Toute modification s'appliquera immédiatement après avoir été notifiée par n'importe quel moyen, y compris par la publication d'une version révisée du présent document sur le site de l'événement. En cas de modification importante, l'organisateur s'efforcera de vous prévenir par courriel à l'adresse renseignée.

Règlement sportif

Parcours

La Randonnée des Marbres est un événement de VTT type Randonnée Enduro. Le parcours est tracé sur des sentiers, pistes forestières, mais également sur des voies ouvertes à la circulation. Pour la sécurité de tous et pour assurer une cohabitation optimale avec les autres usagers de ces espaces publics, il est indispensable que chaque participant fasse preuve d'une vigilance particulière et respecte tout au long du parcours **le code de la route**, la signalétique mise en

place par l'organisateur, ainsi que les consignes données par les forces de l'ordre et par le personnel de sécurité pouvant être présents à certaines intersections ou traversées de routes pour faciliter le passage des participants, sans toutefois être en mesure de pouvoir assurer leur passage prioritaire.

Condition de participation

C'est une épreuve non chronométrée qui n'exige ni licence ni certificat médical. Toutefois l'organisateur attire l'attention du participant ou de son représentant légal, le cas échéant, sur le fait que le participant devra fournir des efforts parfois intenses et/ou continus sur toute la distance du parcours et qu'il doit rester vigilant afin de ne pas se blesser.

En conséquence, le participant ou son représentant légal garantit que le participant jouit d'un bon état de santé général et reconnaît les risques inhérents à la participation à l'événement.

Retrait des plaques de guidon

Les plaques de guidon seront à retirer par le participant ou son représentant légal sur présentation des pièces suivantes ;

- Pièce d'identité officielle du participant en cours de validité.

Le retrait des dossards se fait exclusivement ;

- Le vendredi 27 juin de 17 à 20 h à l'atelier des marbres, commune d'Ilhet
- Ou le samedi 28 juin de 6 à 8 h 30, au départ de l'évènement.

Aucune plaque ne sera envoyée par la poste.

Toute affectation de plaque est personnelle, ferme et définitive. Aucun transfert de plaque n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant sa plaque à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par cette dernière durant l'événement. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de survenance d'une telle situation.

La plaque de guidon devra être placée sur le guidon. Elle sera nécessaire pour pouvoir accéder au SAS de départ et devra demeurer entièrement lisible lors de l'événement, y compris en cas d'intempéries.

Départ

Le départ sera donné par vagues, chaque participant devra se trouver dans le sens de départ à l'horaire qui lui aura été indiquée sur sa confirmation d'inscription.

Ravitaillement.

Chaque participant aura accès au ravitaillement mis en place sur l'épreuve.

Au moment de quitter un poste de ravitaillement, chaque participant doit veiller à disposer de la quantité d'eau et d'aliments qui lui seront nécessaire pour rallier le ravitaillement suivant.

Assistance

Aucun véhicule suiveur n'est autorisé. L'assistance est technique est autorisée entre participants.

Il aide à la responsabilité de chaque participant ne s'arrêtaient pour donner l'alerte en cas de chute d'un autre participant.

Abandon et barrières horaires

Sauf en cas de blessure, tout participant souhaitant abandonner doit, dans la mesure du possible, se manifester auprès d'un membre de l'organisation, qui invalidera définitivement sa plaque.

Les participants disposeront d'un temps maximum à compter du dernier participant franchissant la ligne de départ pour effectuer le parcours jusqu'à la ligne d'arrivée. Tout participant, excédant ce temps maximum ou dépassé par le dispositif de fin de l'épreuve composé de véhicules de l'organisateur sera considéré hors délai et sera donc écarté de l'événement, et devra alors circuler sous sa propre responsabilité, sans assistance, sous quelque forme que ce soit de l'organisateur, et en se conformant aux règles de circulation du code de la route.

Des barrières horaires sur les points de ravitaillement seront communiquées aux participants via le site Internet de l'événement. Ces barrières horaires correspondront aux heures à partir desquelles le participant sera considéré hors délai s'il n'a pas quitté le point de ravitaillement correspondant.

Signaleurs

Des signaleurs, équipés de Gilet Haute Visibilité, seront présent sur le parcours. Chaque participant devra strictement se conformer aux consignes données par le signaleur. Sur la route départementale ils seront équipés de panneaux type K10, pour arrêter les participants si nécessaire.

Respect de l'environnement

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner ces déchets sur le parcours. Des poubelles seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement et le cas échéant, des zones de collecte seront installées et signalés en divers points du parcours. Elles devront être impérativement utilisées par les participants.

Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisateur pour s'en débarrasser.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure de l'événement les participants jetant volontairement leurs déchets en dehors des zones délimitées.

Matériel obligatoire, autorisé, recommandé et interdit.

Les vélos admis devront répondre aux normes officielles en vigueur définies par la FFC et l'UCI. Les participants sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur du matériel qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

Chaque participant doit se présenter au départ avec le casque sur la tête et la jugulaire attachée et le conserver pendant toute la durée de l'épreuve.

En l'absence du matériel obligatoire au départ, le participant ne pourra prendre le départ de l'événement. En l'absence du matériel obligatoire en cours d'épreuve, le participant pourra être exclu de l'événement.

En cas de non-respect du port du matériel obligatoire, l'organisateur ne pourra être tenu responsable des éventuels incidents et de leurs conséquences.

Matériel	Randuro des marbres
Casque rigide homologué	OBLIGATOIRE
Casque intégral	Recommandé
Paire de gants longs	Recommandé
Coudières	Recommandé
Genouillères	Recommandé
Protection dorsale ou sac à dos avec protection dorsale intégrée	Recommandé
GPS, vélo.	Recommandé
Gobelet individuel, gourde ou poche à eau	OBLIGATOIRE
Couverture de survie	Recommandé
Kit de crevaison	Recommandé
Téléphone portable	Recommandé

Modalités d'inscription et tarifs.

Modalité d'inscription.

Seul le représentant légal des mineurs peut réaliser l'inscription de ce mineur à l'événement. Aussi, si l'autorité parentale est exercée en commun, le représentant légal du mineur garantit à l'organisateur que l'autre titulaire de l'autorité parentale a lu et accepté sans réserve le présent document. Les inscriptions à l'événement se font exclusivement sur la plateforme d'inscription engage- sport à partir du :

- 10/03/2025 pour les pré-inscriptions
- 14/03/2025 pour les inscriptions

Toute inscription à l'évènement est personnelle, ferme et définitive et ne peut faire l'objet de remboursement que si la demande a lieu au moins 30 jours avant la date de l'événement.

Tarifs 2025

Afin de garantir la qualité et la sécurité de l'événement, l'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de plaques disponibles.

Le tarif des plaques est fixé à 25 €.

Des promos sur exceptionnelles peuvent être mises en place par l'organisateur afin de vous faire bénéficier de réductions sur le tarif de la plaque.

Assurance.

Responsabilité civile : conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celles de ses préposés et de tous les participants à l'événement. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'il pourrait causer à l'occasion du déroulement de l'événement.

Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les participants pourraient bénéficier par ailleurs. Le justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Domage matériel : l'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (Vol, bris, perte...) Subi par les biens personnels des participants, y compris si l'organisateur en assure la surveillance. Sont notamment visé tout dommage subi par les biens personnels du participant pendant qu'ils sont laissés à la consigne, éventuellement mis en place pendant l'événement par l'organisateur. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout vol ou dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques et du ressort de chacun.

Utilisation d'images

Image du participant

l'événement pouvant faire l'objet d'une captation sous toute forme (Photo, vidéo, dessin...), notamment aux fins de vérifier que le participant applique les consignes liées au respect de l'environnement et aux fins de communication au public sur tout support existant ou à venir (affiches, flyers, bannières web...), sur tous canal de communication existants ou à venir (Site officiel de l'événement, page officielle de l'événement sur Twitter, Facebook, Instagram...), en tout format dans le monde entier pour tout usage, y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, vous autorisez expressément l'organisateur, ces ayants droit ou ayant cause, à fixer et reproduire sur tout support et par tout moyen et par suite, à reproduire et à représenter sans rémunération ou indemnité d'aucune sorte, les noms, voix, images et plus généralement la prestation sportive du participant dans le cadre de l'événement (ci-après son image), pour une durée ne pouvant excéder 10 années pour les participants majeurs et 5 années pour les participants mineurs suivant la date de l'événement. À ce titre, vous autorisez expressément l'organisateur à concéder aux partenaires de l'événement des sous licences d'exploitation de l'image pour une exploitation publicitaire et/ou commerciale.

À cet effet, vous autorisez expressément et irrévocablement l'organisateur, ses ayants droit ou ses ayants cause. Afin de répondre aux impératifs de campagne publicitaire, promotionnel et, ou commercial à :

- Apportez toute modification, adjonction ou suppression qu'il jugera utile pour l'exploitation de l'image dans les conditions définies ci-dessus.
- Associés et, ou combiné à l'image, tous/toutes Signature, accroche, slogan, légende, marque, signe distinctif, mention légale, visuelle et de manière générale, tout élément de toute nature de leur choix, destiné notamment à illustrer les supports de communication dans lesquelles elle est intégrée.

Vous garantissez que le participant n'est lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image.

Vous êtes informé et acceptez sans réserve que la participation à l'événement implique la captation de l'image par les prestataires officiels de l'organisateur. L'image, reproduite sous format photo et ou vidéo, sera accessible sur le site à définir. Concernant le site de l'événement, vous acceptez que le participant puisse être identifié par tout utilisateur d'internet renseignant son nom, son prénom et ou son numéro de dossard.

Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication, vous pouvez en faire la demande auprès de l'organisateur à l'adresse vттаure@gmail.com, Au moment de l'événement et au plus tard 30 jours avant ce dernier afin que les mesures adéquates soient prises.

Image de l'événement.

Toute communication d'images fixes et, ou séquences animées de l'événement par le participant capté à l'occasion de sa participation à l'événement doit être limité à une exploitation personnelle et ne peut en aucun cas être exploitée dans un but promotionnel et, ou commercial extérieur à l'événement.

Données personnelles.

De façon générale, les données personnelles communiquées lors de L'inscription du participant à l'événement (ci-après les données) sont destinées au personnel habilité de l'organisateur qui est la société responsable du traitement de ces données.

A l'issue de l'événement, les informations liées à la prestation sportive du participant (Notamment ces photos et vidéos) sont publiées sur le site de l'événement et, le cas échéant, sur le site du prestataire photo et où vidéo de VTT Aure.

Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication sur le site de l'événement ou sur le site du prestataire photos de VTT Aure, Vous pouvez demander L'anonymisation de vos données En exerçant à tout moment votre droit à l'oubli.

Prise d'images aériennes

L'organisateur vous informe que :

Le jour de l'événement, des aéronefs télépilotes (drones) pourront être utilisés à des fins de tournage.

Les participants pourront se situer au cours de tout ou partie de leur participation à l'événement à moins de 30 m des dits aéronefs.

Le cas échéant, des consignes de sécurité leur seront communiquées et devront impérativement être respectées.

Modification, report, interruption, annulation

Si les circonstances l'exigent, l'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements, de reporter la date et où les horaires de l'événement, d'arrêter l'événement en cours, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli sans que sa responsabilité ne puisse être engagée sur ce point.

Annulation, report de l'événement pour tout motif hors COVID-19.

Si l'événement devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'organisateur autre que ceux liés à la crise sanitaire du COVID-19, ce dernier pourra proposer en fonction des circonstances une compensation telle que la substitution par un autre événement organisé par l'organisateur, le report de l'événement ou le remboursement du prix du dossard, à l'exclusion de toute autre somme.

Litige, médiation, et droits applicables.

Toute réclamation née à l'occasion de l'événement devra être faite par écrit en français en rappelant le nom, prénom et numéro de plaque du participant adressé au siège de l'organisateur par Courriel à l'adresse vttAure@gmail.fr.